



Comité pour l'élimination de la discrimination raciale Concertation avec la société civile

Travailler main dans la main pour mettre fin à la discrimination raciale

23 Novembre 2016, 15:00- 18:00
Palais des Nations, Salle de Conférence XX

Note d'information

1. Introduction

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (« le Comité ») a fêté son 50^{ème} anniversaire en 2015 en organisant un événement qui a rassemblé les Etats parties, les organes des Nations Unies, et les autres parties prenantes afin de partager leurs réflexions sur la manière dont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (« la Convention ») a aidé à faire avancer la lutte contre la discrimination raciale, et de célébrer les organisations et les personnes qui ont contribué à la lutte contre la discrimination raciale en identifiant les défis actuels et en trouvant des solutions pour éradiquer le racisme et assurer la mise en œuvre effective de la Convention.

Jusqu'ici, le Comité a indéniablement participé à construire un monde exempt de la discrimination raciale. Cependant, le Comité reconnaît qu'il reste beaucoup à faire et qu'il continue à avoir un rôle à jouer primordial dans l'éradication de la discrimination raciale. Pour cela, le Comité doit continuer à faire tout son possible pour renforcer son action et sa collaboration avec les organisations de la société civile.

Au regard de l'augmentation actuelle de la discrimination raciale sous toutes ses formes à travers le monde, y compris les discours et crimes haineux ainsi que les attitudes racistes envers les migrants et les minorités, il est important que la mise en œuvre de la Convention ainsi que le travail du Comité soient axés sur ces problèmes. Le Comité tente de s'assurer que son travail ait un réel impact sur les problèmes les plus urgents dans les différents contextes nationaux afin d'utiliser plus directement la Convention dans le but d'éliminer la discrimination raciale au niveau national, régional et mondial.

Le Comité s'est efforcé de renforcer sa relation avec la société civile notamment en encourageant cette dernière à prendre part à la préparation des rapports des Etats parties, à soumettre des rapports alternatifs au Comité, à suivre la mise en œuvre des observations finales et à collaborer avec le Comité lors de la considération des rapports nationaux.

L'objectif de cet événement est de permettre au Comité de collaborer avec la société civile et d'apprendre de l'expérience de celle-ci. Il s'agit également d'évaluer la pertinence et l'impact du travail du Comité sur le terrain, ainsi que de réfléchir à la manière d'améliorer et de renforcer son action pour prévenir toutes formes de discrimination raciale au sein des Etats parties.



2. Axes prioritaires et Objectifs

L'objectif de cette concertation est de trouver de nouvelles méthodes innovantes de collaboration entre le Comité et les organisations de la société civile, afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention. Durant l'après-midi, des discussions auront lieu sur les trois axes prioritaires listés ci-dessous, en étudiant les défis actuels majeurs de la discrimination raciale et les solutions avancées par la société civile pour les combattre. Il s'agira également de discuter de l'engagement de la société civile auprès du Comité jusqu'ici et des suggestions apportées pour renforcer son travail sur la discrimination raciale afin d'améliorer l'impact de ses recommandations sur le terrain.

3. Date et Lieu

La concertation se tiendra le 23 Novembre 2016 au Palais des Nations dans la salle de conférence XX, de 15:00 à 18:00 heures.

4. Méthodologie

Le forum sera structuré en deux panels de présentation par les représentants de la société civile, chacun étant suivi d'un temps consacré aux questions, commentaires et échanges avec les participants. Chaque panel sera composé de trois experts. Le premier panel de discussion abordera les questions relatives à l'axe 1 consistant notamment en une réflexion sur les problèmes majeurs identifiés et les difficultés rencontrées par la société civile dans son action de lutte contre la discrimination raciale à travers le monde. Le deuxième panel discutera des questions 2 et 3 axées sur la collaboration de la société civile avec le Comité et sur les actions à mener pour améliorer et renforcer l'engagement et le travail du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

En amont de la consultation, les organisations de la société civile sont invitées à transmettre leurs réponses écrites aux questions énoncées ci-après. **Les réponses écrites ne doivent pas dépasser 3300 mots et doivent être transmises** par email à cerd@ohchr.org avant le **14 Novembre 2016**. Dans certains cas, la participation des organisations de la société civile à cet événement peut être facilitée par la soumission de vidéos qui seront retransmises durant les discussions.

Questions:

1. Quels sont les défis et les enjeux majeurs actuels relatifs à la discrimination raciale dans votre pays/région, et comment les abordez-vous ?
2. Quelle a été, jusqu'à présent, votre expérience en tant que membre de la société civile dans votre collaboration avec le Comité ?
3. Comment le Comité peut-il améliorer et renforcer sa collaboration avec la société civile ainsi que son action pour combattre la discrimination raciale dans le but d'augmenter son impact sur le terrain ?

5. Participants



Le Comité invite les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme ainsi que les mécanismes nationaux indépendants qui agissent dans le domaine de la discrimination raciale à participer à cet événement. Les personnes travaillant au HCDH sur la thématique de la discrimination raciale ainsi que des experts du Comité participeront également à cet événement.

6. Résultat

Cette concertation permettra au Comité de mieux appréhender les enjeux et problématiques actuels liés à la discrimination raciale au sein des Etats. Cela permettra aussi de mettre en avant des suggestions concrètes pour le Comité sur la manière d'améliorer son engagement auprès de la société civile ainsi que de renforcer son impact sur les problématiques actuelles de la discrimination raciale. En réunissant le Comité et la société civile, l'évènement renforcera aussi l'effort collectif pour la mise en œuvre de la Convention.

7. Accréditation

Veillez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet (<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CERD/Pages/Accreditation.aspx>) et l'envoyer au secrétariat par email : cerd@ohchr.org, au plus tard le 16 novembre 2016.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Comité à l'adresse suivante : cerd@ohchr.org.